

30/24) Renouvellement du contrat passé avec M. HAVIERNICK pour l'exploitation du bar de la piscine municipale.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 27 Août 1964, M.HAVIERNICK, l'actuel gérant du bar de la piscine, a sollicité le renouvellement de son contrat qui arrive à expiration le 30 Septembre prochain.

M.HAVIERNICK gère ce bar à la satisfaction de tous (Commune et clients).

Je vous propose, en conséquence, de renouveler son contrat pour une durée d'un an et aux mêmes conditions."

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*

*St. Denis, le 12 Novembre 1964*

*P/le Préfet*

*Le Secrétaire général*

*Signé : J. Cluchard*